

Réaménagement de la rue de la Loi à Bruxelles

Le réaménagement de l'espace public du tronçon de la rue de la Loi situé entre le rond-point Schuman et la petite ceinture (carrefour y compris) avait pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de l'espace public en général ainsi que de l'image de marque de la rue par un éclairage et un mobilier adaptés ;
- d'améliorer les circulations cyclistes et piétonnes ainsi que les conflits entre les différents usagers ;
- de maîtriser et diminuer la vitesse.

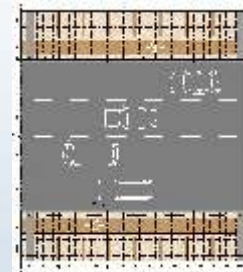
Les travaux ont porté d'une part, sur l'agrandissement des trottoirs en y intégrant une piste cyclable et un nouvel éclairage structurant, et d'autre part, sur la rénovation de la chape d'étanchéité de la station de métro Art-Loi et du tunnel Art-Loi sur la petite ceinture.

Les améliorations apportées par le réaménagement des trottoirs par rapport à la situation existante sont :

- la mise à 4 bandes de la rue de la Loi (au lieu de 5) ;

- l'agrandissement de l'espace réservé aux usagers « faibles » (largeur maximum existante 2,20m largeur future maximum 4,27m) et la création d'une piste cyclable intégrée dans le trottoir de part et d'autre de la voirie. La largeur de la zone du trottoir réservée aux cyclistes sera portée à 1,20m afin de garantir la sécurité et le confort des piétons ;
- la diminution du gabarit des carrefours et l'extension des surfaces horizontales (trottoirs périphériques traversants) afin de faciliter les traversées piétonnes et cyclistes ;
- un mobilier urbain contemporain identique pour toute la rue de la Loi afin d'unifier et d'améliorer l'esthétique urbaine de cet axe.

Les études ont débuté en mai 2001 et les travaux fin juin 2003. L'exécution des travaux a respecté des délais extrêmement courts ! L'inauguration officielle a eu lieu le 7 septembre 2003.



Maître de l'Ouvrage
Service Public Fédéral
Mobilité et Transport

Etat d'avancement
Clôturé en 2004